



Date de convocation

13 JUILLET 2022

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

ID : 059-215903832-20220719-DEL_22_49-DE

2022 /49

SLOV

Département du **Marly**

COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 JUILLET 2022

Date de convocation

13 JUILLET 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 JUILLET 2022 à 18 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

13 JUILLET 2022

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia COSTANZO, Yves FLOQUET, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Adjoints –Jeanne-Marie BINOT, Jean-Yves NAVA, Ludovic MORTAGNE, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Frédérique VISTE, Priscilla DZIEMBOWSKI, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Jean-Claude VILLAIN, Conseillers Municipaux délégués - Marie-Thérèse HOUEREZ, Thérèse ZAOUI, Virginie MELKI-TETTINI, Valérie CAPPELLE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....25

Votants.....31

N° DEL-22-49

Objet

**Autorisation de
signer les
marchés-entretien
des espaces verts
de différents
secteurs de la
ville.**

Étaient Absents excusés :

Alice DUPONT-DONNET, Adjointe au Maire, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Isabelle DUPONT, Adjointe au Maire, avait donné procuration à Yves FLOQUET, Adjoint au Maire.

Mathilde BARBIEUX, conseillère déléguée, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Estelle BOUTE, conseillère déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Christian HANQUET, conseiller délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, Adjoint au Maire.

Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPPELLE, conseillère municipale.

Bernard EVRARD, conseiller municipal.

Était absent non excusé :

Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BINOT

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 JUILLET 2022

Vu les articles R 2124-1, R 2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L 2113-12 à L2113-14 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 20-09 du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil municipal à M le Maire,

Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser M le Maire à signer les marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens de procédure formalisée,

Marché d'entretien des espaces verts de divers secteurs de la ville

Le présent marché comprend diverses prestations d'entretien des espaces verts de la Ville, décomposées comme suit :

- Lot N° 1 : Entretien et préparation des terrains de sports
- Lot N° 2 : Entretien de divers espaces verts communaux
- Lot N° 3 : Entretien du Patrimoine Arboré

Conformément aux articles L 2113-12 à L2113-14 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur réserve le lot N°2 du présent marché aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés.

Le lot N° 1 comprend une Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) : *Marquage au sol des stades Denayer et Masnaguetti*. Son chiffrage est exigé mais que Ville se réserve le droit de commander ou non cette prestation.

Il n'est pas prévu de montants maximums. Néanmoins et conformément au décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux accords-cadres, le présent marché comprend des maximums par lot en quantité (par passage). Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires (BPU). Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement commandées.

Au vu du montant prévisionnel, un appel d'offres ouvert européen a été lancé conformément aux articles R 2124-1, R 2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juillet 2022 a jugé économiquement les plus avantageuses les offres des sociétés suivantes :

- Lot N° 1 : **AVENIR JARDINS SAS (59 580 ANICHE)**
- Lot N° 2 : **AGEVAL (59 300 VALENCIENNES)**
- Lot N° 3 : **PERILHON ELAGAGES SAS (59 175 TEMPLEMARS)**

La durée du marché est fixée selon les modalités suivantes :

Le marché est conclu pour une première période de la date de notification au 31 décembre 2022. Puis pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, tacitement renouvelable 1 fois ; soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer les marchés précités, les marchés complémentaires en cas de circonstances imprévues et tous documents à venir, avec les entreprises attributaires des marchés repris ci-dessus,
- D'IMPUTER les dépenses au compte correspondant dans la limite du budget voté.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

affichée le

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du

